

**Calendrier Prévisionnel des séances du Conseil Médical Unique  
réuni en formation PLENIERE  
organisées par le Centre de Gestion  
Année 2022**

**2ème semestre**

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Marne  
Pôle Prévention et Santé au Travail  
Secrétariat du Conseil Médical Unique  
11 rue Carnot  
CS 10105  
51007 CHALONS-EN-CHAMPAGNE Cedex  
✉ [secretariat.cmu@cdg51.fr](mailto:secretariat.cmu@cdg51.fr)  
☎ 03.26.69.99.14  
03.26.69.99.15  
03.26.69.99.13

<b>Dates prévisionnelles des séances</b>	<b>Dates limites de réception du dossier* pour l'inscription à l'ordre du jour</b>
Jeudi 22 septembre 2022	Vendredi 26 Août 2022
Jeudi 20 Octobre 2022	Vendredi 23 septembre 2022
Jeudi 1 <sup>er</sup> décembre 2022	Vendredi 28 Octobre 2022
Jeudi 19 Janvier 2023	Vendredi 23 Décembre 2022

*\*Dossier complet = le bordereau d'envoi des pièces, téléchargé suite à la saisine de l'instance sur Agirhe + l'ensemble des pièces constitutives du dossier.*

Le Médecin Président du Conseil Médical Unique

M.T ELBAZ

**Calendrier Prévisionnel des séances du Conseil Médical Unique réuni en  
formation RESTREINTE  
organisées par le Centre de Gestion  
Année 2022**

**2<sup>ème</sup> semestre**

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Marne  
Pôle Prévention et Santé au Travail  
Secrétariat du Conseil Médical Unique  
11 rue Carnot  
CS 10105  
51007 CHALONS-EN-CHAMPAGNE Cedex  
✉ [secretariat.cmu@cdg51.fr](mailto:secretariat.cmu@cdg51.fr)  
☎ 03.26.69.99.15  
03.26.69.99.14  
03.26.69.99.13

**INFORMATION IMPORTANTE**

Conformément aux nouvelles dispositions relatives au Décret 2022-350 du 11/03/2022, rendant obligatoire l'information de la date de passage en séance aux agents, l'agent et l'employeur seront informés **au minimum 10 jours avant la séance de l'inscription du dossier à l'ordre du jour**

<b>Dates prévisionnelles des séances</b>
Jeudi 15 septembre 2022
Jeudi 06 octobre 2022
Jeudi 10 Novembre 2022
Jeudi 08 Décembre 2022

*Dossier complet = le bordereau d'envoi des pièces, téléchargé suite à la saisine de l'instance sur Agirhe l'ensemble des pièces constitutives du dossier y compris celles sollicitées par le secrétariat en charge de l'instruction auprès de tiers.*

Le Médecin Président du Conseil Médical Unique

M.T ELBAZ